

DOSSIER DE PRESSE

**Projet de construction d'une nouvelle interconnexion électrique,
« Golfe de Gascogne », reliant la France et l'Espagne :
ouverture de la concertation publique**

4 octobre 2017

Le projet

Le projet « Golfe de Gascogne » vise à créer une nouvelle interconnexion électrique entre la France et l'Espagne.

Face au défi de la transition énergétique, l'objectif est simple : profiter de la complémentarité de la production et de la consommation d'électricité française et espagnole pour offrir à tous une électricité plus sûre, abordable et durable.

Prévue pour être mise en service à l'horizon 2025, cette ligne doublerait les capacités d'échanges d'électricité entre la France et l'Espagne pour les porter à 5 000 MW : c'est-à-dire de quoi alimenter environ 5 millions de foyers.

Longue de 370 km, enfouie dans le sol ou au fond de l'océan, elle relierait le poste de Cubnezais (près de Bordeaux) et le poste de Gatika (près de Bilbao). Elle serait la première interconnexion sous-marine entre la France et l'Espagne.

Les bénéfices du projet Golfe de Gascogne sont tels que l'Europe l'a retenu comme Projet d'Intérêt Commun.

Ce projet représente un investissement de 1 750 M€.



CHIFFRES CLÉS



Augmentation
de la capacité d'échange
de **2200 MW**

pour atteindre
5000 MW



4 Câbles
(2 par
liaison)

370 KM

Longueur de
l'interconnexion



Coût du projet

1,75
Milliard d'euros



Les ouvrages à créer



L'interconnexion serait composée de quatre câbles, deux pour chaque liaison électrique.

Cette double liaison sous-marine et souterraine de 370 km fonctionnerait en courant continu. Elle comprendrait une station de conversion, à chaque extrémité des deux liaisons, permettant de transformer le courant continu en courant alternatif et de se raccorder au réseau de transport d'électricité de chaque pays.

Une volonté des gouvernements français et espagnols et de l'Union Européenne

Un **réseau d'électricité européen interconnecté** est vital pour la sécurité énergétique européenne et sa compétitivité, ainsi que pour l'atteinte des objectifs de dé-carbonisation et de lutte contre le changement climatique pour lesquels l'Union européenne s'est engagée. Un réseau interconnecté permet d'atteindre l'objectif de l'Union de l'Energie: garantir une énergie abordable, sûre et durable, compatible avec la croissance et l'emploi dans toute l'Union Européenne.

En ce sens, la nouvelle ligne électrique France-Espagne va contribuer **aux objectifs européens en matière de Climat pour 2030** : réduire de 40 % d'émissions de CO2 par rapport à 1990 et porter à 27 % la part des ENR dans la consommation finale d'énergie.

Les **gouvernements français et espagnol** ont donc renouvelé à plusieurs reprises leur **engagement** en faveur de ce projet, réaffirmant la nécessité **d'augmenter les capacités d'échanges par une nouvelle interconnexion électrique** sur le versant atlantique lors des sommets franco-espagnol d'octobre 2012, France-Portugal-Espagne de mars 2015 (Déclaration de Madrid) et de Malaga du 20 février 2017.

Le financement du projet

Le projet représente un investissement **de 1 750 M€**.

Ce 21 septembre 2017, les autorités de régulation française (la Commission de Régulation de l'Énergie - CRE) et espagnole (la CNMC) ont conclu un accord pour son financement :

- convenant d'une répartition des coûts « qui reflète les bénéfices apportés aux deux pays ». Le financement du projet sera **réparti à part égale entre RTE et REE** (Red Eléctrica de España) son homologue espagnol,
- **affirmant la nécessité d'un soutien financier fort de la part de l'Union européenne** et appuie la demande de subvention des gestionnaires de réseau espagnol et français et espagnol, RTE (REE), **à hauteur de 40% du coût du projet.**

Les bénéfices du projet



Une électricité plus sûre

Connecter les réseaux électriques offre de nouvelles sources d'approvisionnement en électricité, par exemple en cas d'incident technique ou d'intempérie.

La nouvelle ligne permettra à la France et à l'Espagne d'être encore plus solidaires l'une de l'autre en cas d'imprévus : par exemple des intempéries, l'augmentation forte de la consommation d'électricité (vague de froid) ou un incident technique majeur. Elle contribuera à réduire le risque de coupure de grande ampleur en offrant de nouvelles possibilités d'importer de l'électricité.

L'électricité au meilleur prix pour le consommateur / une production optimisée

Au quotidien, la nouvelle ligne électrique permettra à la France et à l'Espagne de mutualiser une partie de leur production d'électricité. En cas de besoin au cours de la journée, l'électricité la moins chère pourra circuler d'un pays à l'autre.

A terme, une meilleure interconnexion des réseaux permettra donc de produire plus efficacement et de réduire la construction de centres de production d'électricité.

Pour le consommateur, c'est la garantie d'une électricité au meilleur prix.

A titre d'exemple, chaque soir, la consommation électrique augmente fortement mais à des horaires différents : à 19h pour la France, à 21h pour l'Espagne. Chaque pays démarre alors des centres de production pour répondre à ses propres besoins ponctuels. L'augmentation des échanges entre les deux pays permettra à terme de gagner en efficacité en mettant en commun notre production d'électricité.

Une électricité plus propre

La nouvelle ligne offrira de nouveaux débouchés aux énergies renouvelables (éolienne et photovoltaïque) en facilitant leur transport dans l'ensemble de l'Europe.

Elle contribuera ainsi à la compétitivité des énergies renouvelables et favorisera la conversion écologique de notre production d'électricité en France, en Espagne et à travers le continent.

La concertation

Du 4 octobre 2017 au 18 janvier 2018 le public a la possibilité d'exprimer à RTE ses questions, observations et propositions pour le projet.

*Votre avis compte !
Rendez-vous sur :*

inelfe.eu

Phase fondamentale du déroulement du projet, la concertation est placée sous l'égide du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde.

Elle s'ouvre ce 4 octobre et durera 2 ans, pour s'achever en octobre 2019. Elle a pour objectif d'assurer l'information et la participation du public à ce grand projet.

Sur quoi porte la concertation ?

La concertation est engagée avec la population ainsi que l'ensemble des partenaires concernés (élus, services de l'État, associations, etc.). Cette concertation est un moment d'échange.

Elle a pour but de **recueillir l'avis des citoyens sur le projet ainsi que leurs propositions concrètes - sur les zones traversées par la liaison ou sur l'agenda du chantier par exemple** - qui permettront et de compléter les prises de décision afin d'élaborer un projet partagé qui réponde au mieux à l'intérêt général.

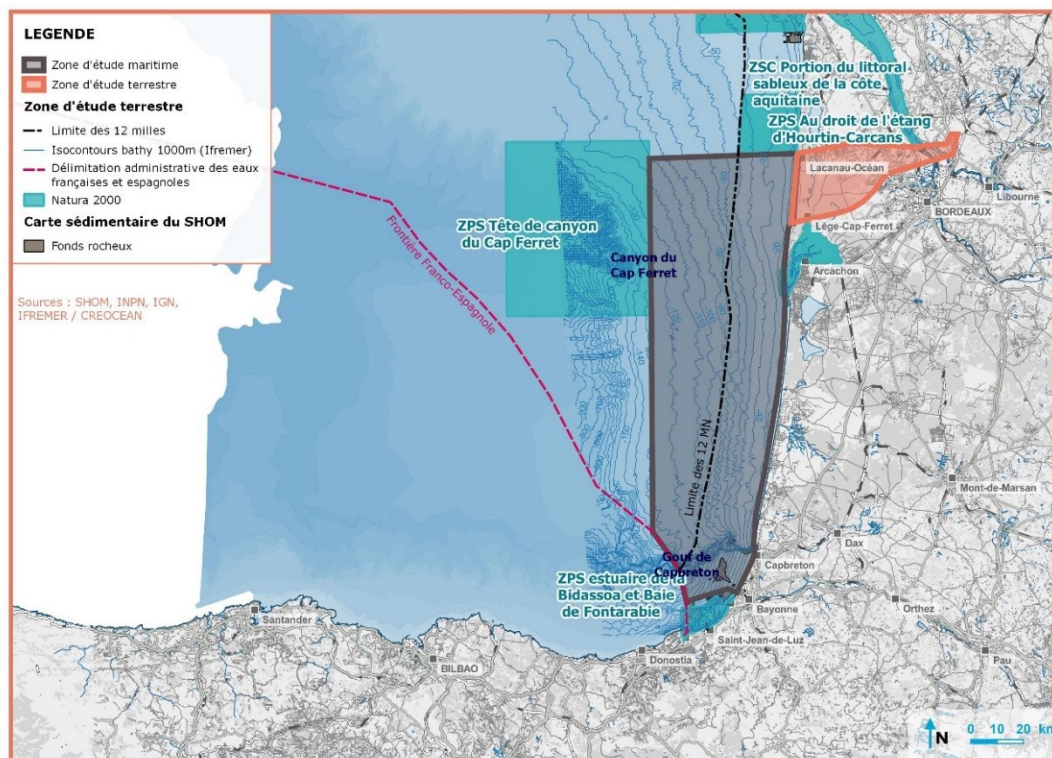
Comment est-elle organisée ?

La concertation se déroulera en **trois phases** chronologiques :

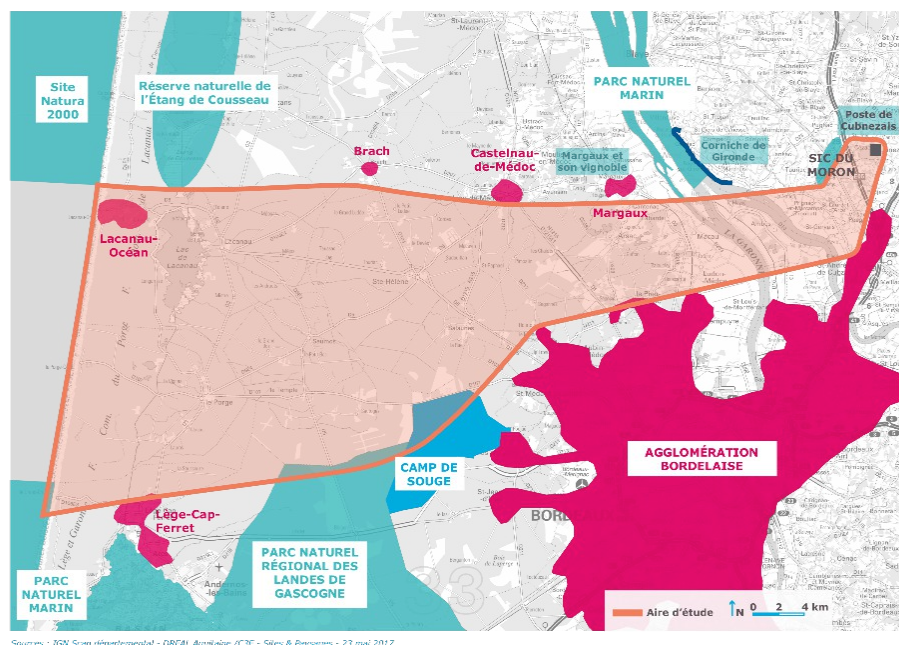
1. la première porte sur la présentation du **projet et la délimitation d'une « aire d'étude »** (la zone géographique à l'intérieur de laquelle ce projet pourrait s'inscrire), ce 4 octobre, suffisamment large pour pouvoir envisager diverses solutions de réalisation, sur la base de laquelle la concertation préalable va se poursuivre.

L'aire d'étude du projet a été définie ce 4 octobre par le préfet à partir de la proposition de RTE et après échanges avec les parties prenantes.

Zone d'étude maritime :



Zone d'étude terrestre :



Ainsi défini, ce périmètre géographique d'étude est suffisamment large pour intégrer toutes les solutions possibles, répondant aux critères de sélection techniques, économiques et environnementaux.

Au sein de cette zone d'étude, différents tracés pourront être proposés et discutés dans le cadre de cette concertation.

2. la deuxième phase de concertation consiste à procéder au recensement des différentes contraintes et enjeux à l'intérieur de cette aire d'étude, à présenter les différentes solutions envisageables afin de déterminer un **« fuseau de moindre impact »** (corridor « resserré », minimisant l'impact sur l'environnement et les activités humaines et dans lequel un tracé final sera ensuite recherché). Ce fuseau de moindre impact sera proposé par M. le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde à Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire pour approbation en mars 2018.
3. la troisième vise à poursuivre le dialogue avec les acteurs du territoire et le public jusqu'à **l'enquête publique qui portera sur l'Utilité Publique du projet**, en octobre 2019,

Comment le public est-il invité à participer ?

La concertation préalable publique, à partir de ce jour et jusqu'au 18 janvier 2018, prendra la forme de réunions publiques, de permanences publiques, et d'ateliers à travers les territoires concernés ou encore d'un site web interactif et d'une lettre d'information. Plus précisément :

Des réunions publiques et des permanences de présentation du projet

- 3 réunions publiques et 9 permanences (tenues par des membres de l'équipe du projet de RTE) – ouvertes à tous - auront lieu en **octobre** pour **présenter le projet, ses enjeux et spécificités territoriales, et recueillir les premières observations.**

Des ateliers de travail territoriaux

6 séries de 2 ateliers de travail prévus en novembre et décembre 2017. Ils ont pour vocation d'approfondir les sujets techniques et des thématiques connexes au projet, en mobilisant le cas échéant des intervenants extérieurs et en donnant lieu à des présentations d'études du maître d'ouvrage.

Les ateliers sont ouverts aux citoyens, associations, acteurs socio-économiques désireux d'y participer.

Ces ateliers de travail sont proposés aux personnes volontaires pour identifier et discuter des différents enjeux et sensibilités que pourrait porter le projet, afin de contribuer aux propositions de fuseaux.

Des réunions publiques et des permanences de restitution des apports de la participation du public.

- 3 réunions publiques et 5 permanences se tiendront en **janvier** 2018 pour **restituer les conclusions** et éléments nouveaux apportés par la concertation et **présenter les fuseaux issus des ateliers**.

Le calendrier de ces rendez-vous est disponible sur le site www.inelfe.eu.

Une participation du public en ligne

Le site internet www.inelfe.eu mettra à disposition l'ensemble des informations sur le projet. Une plateforme de concertation, ouverte du 4 octobre au 18 janvier, sur ce même site internet permettra d'adresser des questions, observations, remarques, à l'attention du maître d'ouvrage RTE.

RTE s'engage à apporter une réponse à toutes les questions recueillies et faire un retour sur toutes les propositions exprimées.

Contactez l'équipe du projet RTE :

golfedegascogne@inelfe.eu

Un garant pour veiller à la qualité de la concertation

Pour ce projet, la commission nationale du débat public (CNDP) a décidé de la conduite d'une concertation avec garant, et a désigné pour ce faire Monsieur Walter ACCHIARDI.

Le garant veille à ce que le public puisse présenter ses observations et ses contre-propositions. Il est disponible pour répondre à toutes les questions ou remarques qui lui seraient adressées directement.

Contactez le garant :

walter.acchiardi@garant-cndp.fr

Commission nationale de débat public / CNDP
à l'attention de Monsieur Walter Acchiardi, garant
244, boulevard Saint Germain
75007 Paris



Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine

Web : www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine

Mail : pref-communication@gironde.gouv.fr



Le réseau
de transport
d'électricité

Délégation régionale Sud-ouest

Web : www.rte-france.com

Mail : rte-so-communication@rte-france.com